



ÉCOLE DE DROIT
Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
ET DES COMPÉTENCES**
Année universitaire 2025-2026

Master DROIT CIVIL

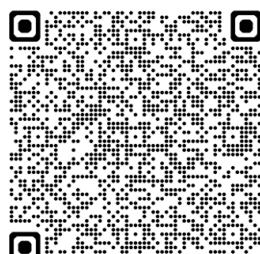
Parcours 1 : Droit civil général
Parcours 2 : Droit et culture

Conseil de Gestion : 8 septembre 2025



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Jean-François RIFFARD

Parcours, Niveau ...	Référent Pédagogique	Adresse e-mail
Droit civil général	Jean-François RIFFARD Sophie PRETOT	j-francois.riffard@uca.fr sophie.pretot@uca.fr
Droit et culture	Xavier PERROT Rémi OULION	Xavier.PERROT@uca.fr remi.oulion@uca.fr

Contact en scolarité : scola.droit@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)	
Assiduité aux CM	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TD	Le contrôle de l'assiduité sera effectué via l'appel, dans toutes les matières en contrôle continu quelle que soit l'unité d'enseignement. Au delà de deux absences par semestre dans une même matière, l'étudiant est considéré comme défaillant, sauf en cas d'absences justifiées. Pour les étudiants en alternance ou les stagiaires bénéficiant de la formation continue, chaque absence doit être justifiée par un document probant.
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Le délai durant lequel un étudiant en retard sera tout de même accepté dans la salle d'examen alors que l'épreuve aura déjà commencé est impérativement inférieur à 1h. Ce délai s'applique à l'ensemble des formations de la composante. -30 minutes pour les épreuves de 1 heure et 2 heures -1 heure pour les épreuves de 3 heures et plus
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	En cas d'absence non justifiée à une épreuve évaluée en contrôle continu annoncée préalablement l'étudiant sera considéré comme défaillant. En cas d'absence justifiée à une épreuve en contrôle continu annoncée préalablement ou en cas d'absence justifiée ou non à une épreuve non annoncée préalablement par l'enseignant, une épreuve de substitution sera programmée. En cas d'absence à l'épreuve de substitution l'étudiant sera déclaré défaillant.

Stages		
M1/M2 - parcours	durée minimale	calendrier/période
M2 Droit civil général	2 mois	Avant le 30 septembre N+1
M2 Droit et culture	2 mois	Avant le 30 septembre N+1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

Référent stage pour la formation : Jean-François RIFFARD, Sophie PRETOT, Xavier PERROT, Rémi OULION

MODALITÉS DE COMPENSATION

Master 1 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 1 - Parcours Droit et culture				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit civil général				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	
B	UE1-UE2-UE3-UE4	30	X	

Master 2 - Parcours Droit et culture				
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable
A	UE1-UE2-UE3-UE4-UE5	30	X	
B	UE1-UE2-UE3	30	X	

MASTER 1 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	6												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement international	12												
		EC 1 : Droit international privé		50	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit international privé - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Fiscalité et comptabilité	6												
		EC 1 : Fiscalité des personnes et de l'entreprise		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Comptabilité de l'entreprise		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
2	B	UE 4 : Droit civil appliqué	6												
		EC 1 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Projet tutoré/initiation à la recherche		20	EvT		1	A					1	A	
			30												
		UE 1 : Droit civil 2	12												
		EC 1 : Droit des successions		80	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Affaires	9												
		EC 1 : Droit des entreprises en difficulté		30	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des entreprises en difficulté - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		Matière au choix (1 parmi 3)													
		EC 3 : Modes alternatifs de règlement des différends		30	EvT		1	A					1	A	
		EC 4 : Droit de la propriété industrielle		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 5 : Droit de la concurrence		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Droit et environnement	6												
		EC 1 : Droit rural		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H

	EC 2 : Droit de l'environnement		30	EvT	1	E	1H			1	E	1H
	UE 4 : Anglais	3										
	EC 1 : Anglais		30	EvC	2	E et/ou O		1	O		1	O
		30										

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

S1-UE4-EC2 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit civil général

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences								
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr. Nature des épr. Durée des épr.
3	A	UE 1 : Droit de la famille et des biens	6										Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)
		EC 1 : Droit approfondi des biens		30	EvT		1	E	3H				
		EC 2 : Droit approfondi patrimonial de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 2 : Approche fondamentale	12										
		EC 1 : Grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H				
		EC 2 : Libertés fondamentales, aspects de droit civil		40	EvT		1	E	1H				
		EC 3 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 3 : Spécialisation et orientation professionnelle	9										
		EC 1 : Droit de la preuve		45	EvT		1	E	1H				
		Option au choix (1 parmi 4)											
		Option 1 : Orientation barreau		45	EvT		1	E	1H				
		EC 2 : Droit commun du procès											
		Option 2 : Orientation huissier		45	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 3 : Voies d'exécution											
		Option 3 : Orientation notariale											
		EC 4 : Droit approfondi des régimes matrimoniaux		25	EvT		1	E	3H				
		EC 5 : Droit des baux commerciaux et professionnels		20	EvT		1	E	1H				
		Option 4 : Orientation recherche											
		EC 6 : Théorie du droit		45	EvT		1	E	3H				
		UE 4 : Anglais	3										
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		
			30										
		UE 1 : Contrats et obligations	9										
		EC 1 : Droit approfondi des obligations		45	EvT		1	E	1H				
		EC 2 : Atelier de technique contractuelle		45	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 2 : Droit civil appliqu�	6										

		EC 1 : Contentieux droit des assurances / Consommation		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Contentieux droit immobilier et de la construction		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
	B	UE 3 : Droit civil spécial	6									
4		EC 1 : Droit approfondi des personnes et de la famille		30	EvC		2	E et/ou O		1	M	
		EC 2 : Droit approfondi des contrats spéciaux		30	EvT		1	E	1H			
		UE 4 : Recherche et pratique professionnelle	9									
		EC 1 : Organisation d'un colloque		10	EvT		1	A				
		EC 2 : Stage professionnel		80	EvT		1	M et/ou S				
			30									

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE4-EC1 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 1 - Parcours Droit et culture

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1	A	UE 1 : Droit civil 1	12												
		EC 1 : Droit des régimes matrimoniaux		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Droit des régimes matrimoniaux - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Droit de la construction		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 4 : Droit de la construction - TD		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement international	9												
		EC 1 : Droit international privé		50	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Libertés de circulation et libre concurrence dans l'UE		40	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Affaires et procédures 1	3												
		EC 1 : Procédures d'exécution en matière civile et commerciale		30	EvT		1	E	1H				1	E	1H
2	B	UE 4 : Culture juridique 1	6												
		EC 1 : Histoire de la pensée juridique		60	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Initiation à la recherche													
			30												
		UE 1 : Droit civil 2	6												
		EC 1 : Droit des successions		40	EvT		1	E*	3H				1	E*	1H
		EC 2 : Droit des libéralités		20	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		UE 2 : Environnement social	6												
		EC 1 : Histoire de la protection sociale		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		EC 2 : Modes alternatifs de règlement des différends		20	EvT		1	A					1	A	
		EC 3 : Droit des entreprises en difficulté		20	EvT		1	E	1H				1	E	1H
		UE 3 : Culture juridique 2	15												
		EC 1 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques		40	EvT		1	E	3H				1	E	1H
		EC 2 : Fondements historiques et philosophiques des libertés publiques - TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		1	M	
		EC 3 : Histoire du droit international		40	EvT		1	O					1	E	1H

	EC 4 : Anthropologie juridique		40	EvC		2	E et/ou O					1	E	1H
	UE 4 : Langues	3												
	EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		1	O	
		30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

* Epreuve portant sur l'une et/ou l'autre et/ou l'ensemble des matières.

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser

MASTER 2 - Parcours Droit et culture

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences								
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examen			2 ^{nde} chance
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.
3	A	UE 1 : Pensée juridique	6										
		EC 1 : Théorie du droit		30	EvT		1	E	3H				
		EC 2 : Histoire de la philosophie du droit		30	EvT		1	O					
		UE 2 : Histoire du droit public	9										
		EC 1 : Histoire des grandes notions du droit public		30	EvT		1	O					
		EC 2 : Histoire du droit du patrimoine		20	EvT		1	O					
		EC 2 : Histoire de la justice		40	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 3 : Histoire du droit privé	9										
		EC 1 : Histoire des grandes notions du droit privé		40	EvT		1	E	3H				
		EC 2 : Histoire des grandes notions du droit pénal		30	EvT		1	O		1	M		
		EC 3 : Droit pénal comparé		20	EvT		1	E	1h	1	M		
4	B	UE 4 : Anglais	3										
		EC 1 : Anglais		30	EvC		2	E et/ou O		1	O		
		UE 5 : Recherche	3										
		EC 1 : Atelier d'écriture et de recherches juridiques		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
			30										
		UE 1 : Histoire internationale des droits et des Etats	6										
		EC 1 : Fondements romains des droits européens		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Processus historique de construction de l'Etat		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		UE 2 : Droit comparé	9										
		EC 1 : Droit privé comparé		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 2 : Droit public comparé TD		30	EvC		2	E et/ou O		1	M		
		EC 3 : Législations et politiques étrangères		30	EvT		1	A					
		UE 3 : Recherche et pratique professionnelle	15										
		EC 1 : Stage de recherche (Mémoire)		150	EvT		1	M et/ou S					
		EC 2 : Organisation d'un colloque ou participation à un concours		30									

Oral transversal portant sur les matières non validées (hors rapport de stage, mémoire, soutenance)

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

S4-UE2-EC3 : nature de l'épreuve "Autre" : écrit et/ou oral et/ou mémoire et/ou participation

Durée des oraux

Petits oraux : 20 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Grands oraux : 30 minutes maximum (préparation éventuelle non incluse)

Oraux de 2nde chance : Durée en fonction du nombre de matières à repasser